



Contact :  
Service Enfance Petite Enfance  
Téléphone : 03 84 41 42 54  
Mail : enfance.jeunesse@mairie-saint-claude.fr

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Inscriptions scolaires pour l'année 2025-2026

#### École maternelle

L'inscription des enfants nés en 2022 et 2023 peut être enregistrée, **sur rendez-vous, entre le lundi 14 avril et le vendredi 13 juin 2025, en Mairie, auprès du Service Enfance Petite Enfance**, pour une admission à compter de la rentrée de septembre 2025.

À noter que les enfants nés en 2023 doivent avoir deux ans révolus au jour de la rentrée, le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les parents doivent se présenter avec :

- le livret de famille ou un acte de naissance de l'enfant,
- le carnet de santé à jour des vaccinations,
- un justificatif de domicile récent (moins de trois mois) : quittance de loyer, facture de téléphone, d'eau ou d'électricité.

En cas d'hébergement, une attestation sur l'honneur de la personne qui héberge l'enfant.

En cas de séparation ou de divorce : merci d'apporter une pièce justificative établissant la qualité du responsable légal (pièce d'identité) et le cas échéant, les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement).

#### École élémentaire, classe de Cours Préparatoire (CP)

Le passage de la maternelle à la classe de Cours Préparatoire **ne se fait pas automatiquement\*** : une nouvelle inscription doit être faite en Mairie, **sur rendez-vous auprès du Service Enfance Petite Enfance, entre le lundi 14 avril et le vendredi 13 juin 2025.**

Pour les formalités d'inscription, les parents concernés doivent se présenter avec :

- le livret de famille ou un acte de naissance de l'enfant,
- le carnet de santé à jour des vaccinations,
- une pièce justificative de domicile récente (moins de trois mois) : quittance de loyer, facture de téléphone, d'eau ou d'électricité.

En cas de séparation ou de divorce : merci d'apporter une pièce justificative établissant la qualité du responsable légal (pièce d'identité) et le cas échéant, les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement).

*\*ATTENTION : L'école des Avignonnets étant une école primaire, le passage de la maternelle à la classe de Cours Préparatoire (CP) se fait automatiquement. Il n'est donc pas nécessaire de se présenter au Service Enfance Petite Enfance.*

### **École d'affectation**

L'enfant sera scolarisé dans l'école du périmètre correspondant à son lieu d'habitation. Des dérogations ne seront accordées qu'à titre exceptionnel. La décision sera communiquée aux parents par courrier courant juillet.

Pour la scolarisation des enfants résidant dans une commune extérieure, l'accord du Maire de la commune de résidence est obligatoire. Sur demande, un dossier peut vous être remis par le Service Enfance Petite Enfance.

### **Accueils périscolaires**

Les accueils du matin, du soir, et la restauration scolaire, sont assurés dès le premier jour de la rentrée, avec réservation au préalable.

Le prix de ces services est calculé en fonction des revenus familiaux.

### **Renseignements :**

Hôtel de Ville – Service Enfance Petite Enfance

32, rue du Pré – BP 123

39206 SAINT-CLAUDE Cedex

Tél. 03 84 41 42 54

Mail : [enfance.jeunesse@mairie-saint-claude.fr](mailto:enfance.jeunesse@mairie-saint-claude.fr)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermé le jeudi après-midi)